



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E61992

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2026

ÉDITÉ LE

16/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/02/1993

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 19/02/2016

Capital : 250 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BRIVE LA GAILLARDE 390 163 988 RCS BRIV

Siret : 390 163 988 00038

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 8301672-0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6252011104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7378138404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SOC SITTELEC

Sigle : SITTELEC SARL
9 RUE ALFRED DESHORS
LA CHASSAGNE
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

Téléphone : 05 55 17 03 25

Portable : 0672863229

Site Internet : www.sittelec.fr

E-mail : info@sittelec.fr

Responsabilité légale :
LULLIER DIDIER GÉRANT

Fax : 05 55 17 03 98

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	04/02/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/02/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/01/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	27/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.